EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX Séance du conseil municipal du mardi 3 octobre 2023

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de présents : 11 Nombre d'absents : 4 Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le mardi trois octobre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND				
	Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. GESLIN Damien, Mme BOURION Juliette, M. TURB				
	Eric, Mme SENECHAL Marie, M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud,				
Absent	Mme GAUTIER Véronique, M. DOUAGLIN Émile, Mme DELALANDE Sabrina ayant donné				
	pouvoir à Mme BRIAND Stéphanie, Mme CHATELET Marie-Laure,				
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie				
Convocation	27/09/2023				

2023 10 Approbation des délibérations des séances du 5 septembre 2023

Les délibérations de la séance du 5 septembre 2023 sont approuvées à l''unanimité des présents, après la modification apportée sur la délibération n°2023 09 091 Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire : Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à la demande de M. Mickaël ADAM.

2023 10 Boulangerie municipale

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une éventuelle discussion amiable entre les avocats des deux partis.

2023 10 Restaurant municipal Le Bon Accueil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dossiers de candidatures ont été présentées à la commission communale et remis à M. Gombert de la CCI de Fougères pour analyse. La date limite de réception des candidatures a été reportée au 31/10/2023.

2023 10 Aménagement du 1er étage de la mairie et de la maison située 10 rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de deux bâtiments, le 1^{er} étage de la mairie et la maison vacante située au « 10 rue du général de Gaulle »,

Étant donné que la municipalité ne dispose pas de chiffrage pour ces opérations,

Monsieur le maire propose au préalable de lancer une étude de faisabilité afin d'établir des scénarios et d'obtenir un chiffrage.

Il propose un cahier des charges pour lancer une étude pré-opérationnelle, qui a vocation à être rapide dans son exécution, et qui aura l'avantage de conforter les procédures.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal

VALIDE le cahier des charges d'une étude pré-opérationnelle pour ces deux opérations,

CHARGE Monsieur le maire de consulter un cabinet d'étude pour réaliser ces expertises avant de lancer un appel d'offres pour une mission de maitrise d'œuvre.

Pour: 12 voix

2023 10 093 Plan Local d'Urbanisme – Révision – Choix du bureau d'études

Dans la cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Monsieur le Maire rappelle la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) attribuée à la société Orchestr'Am du Pays de Fougères.

Il rappelle la procédure adaptée ouverte de consultation sur la plateforme des marchés publics https://marche.e-megalisbretagne.org :

Date de mise en ligne du dossier de consultation : 25/07/2023

Date limite de remise des offres : 15/09/2023 à 12h00.

Deux bureaux d'études ont remis leur offre.

Suite à l'analyse des offres réalisée par la société Orchestr'Am, les deux candidats ont été auditionnés le 02/10/2023 à la mairie de Saint-Ouen-des-Alleux.

Rappel des critères de classement : prix sur 40% et la valeur technique sur 60%.

Le cabinet ATELIER D'YS obtient la meilleure note avec 87/100.

Entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le cabinet d'études ayant obtenu le meilleur classement, L'ATELIER D'YS pour un montant total de 31 500 € HT,

CHARGE Monsieur le Maire d'informer le cabinet non retenu,

AUTORISE ensuite Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le cabinet L'ATELIER D'YS et de programmer les premières réunions de travail avec la commission communale et le cabinet.

Pour: 12 voix

Nota

- Monsieur Mickaël ADAM aurait souhaité être invité aux auditions des candidats ce lundi 2 octobre et rappelle que les élus peuvent se dégager du temps dans leurs missions lorsqu'ils sont prévenus suffisamment à l'avance,
- La Commission restreinte d'urbanisme en charge de la révision sera composée des membres suivants : Pierre THOMAS, Jean-Louis QUILLIOT, Philippe RAIPIN, Laurence GOBÉ, Stéphanie BRIAND, Mickaël ADAM.

2023 10 Parc de loisirs – Mise en place d'un système de vidéosurveillance

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'équiper le parc de loisirs d'un système de vidéosurveillance afin de sécuriser les visiteurs et limiter le vandalisme. Il présente un devis de la société SARL ADRIEN ALARME de Cesson-Sévigné (35).

La Commission des sports se charge d'étudier cette proposition.

Nota

Mme Stéphanie BRIAND et M. Arnaud LEULIETTE regrettent que cette proposition n'ait été communiquée au préalable à la commission des sports et demande que les devis relatifs aux affaires sportives émanent de ladite commission. M. le Maire rappelle qu'une réunion des adjoints a eu lieu le 27 septembre 2023, date fixée par Mme Stephanie BRIAND. Lors de cette réunion, M. le Maire a présenté cette proposition mais malheureusement, Mme Stéphanie BRIAND était absente pour raison de santé.

Stéphanie BRIAND précise qu'elle serait passée par la commission avant d'en discuter au conseil et rappelle que ce sujet n'était pas inscrit sur l'ordre du joint à la convocation.

2023 10 094 Fougères Agglomération – Demande de subvention au titre du Fonds de Développement des Communes (FDC) 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Développement des Communes est une subvention de Fougères Agglomération, adossé à des projets d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer les opérations d'équipement suivantes sur l'exercice 2023 en section d'investissement,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous ;
- de solliciter une aide de 44 917 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fonds de Développement des Communes 2023.

Art.	Nature des dépenses	Montant HT (€)	Nature des recettes	Montant (€)	%
	Opération "Parc de loisirs et de sports"		Fougères agglomération		
231	Fourniture et pose d'une balancoire	24 327,80€	FDC 2023	44 917,00 €	49,33%
231	Mise en place d'un module sanitaire	44 127,71 €			
			Commune		
	Opérations non individualisées		Autofinancement	46 128,19 €	50,67%
2188	Fourniture structure de jeux - école	8 474,68 €			
2051	Acquisition Logiciel Portail Famille	14 115,00€			
	Total	91 045,19€		91 045,19 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention d'un montant de 44 917 € au titre du Fonds de Développement des Communes 2023 pour les nouvelles opérations sur le parc de loisirs et de sports, la fourniture d'une structure de jeux à l'école publique et l'acquisition d'un logiciel « Portail Famille ».

Pour: 12 voix

Nota

M. Mickaël ADAM souhaiterait que la commission des finances se réunisse plus régulièrement et regrette que cette proposition n'émane pas de ladite commission.

2023 10 095 Budget Assainissement n°15001 Amortissement du diagnostic de la station réalisé en 2011 (non suivi de travaux)

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient d'amortir le compte 203 « Frais d'étude » pour le diagnostic des réseaux et de la station d'épuration réalisé en 2011 pour un montant de 20 140,04 €.

Monsieur le maire propose d'amortir cette immobilisation à compter de l'exercice 2024 sur 5 ans, soit un montant de 4 028,01 €/an.

Mandat en section de fonctionnement au compte 6811 - 042 Titre en section d'investissement au compte 2803 - 040

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la durée d'amortissement telle que présentée, PRÉVOIT les crédits sur les cinq prochains exercices sur le budget assainissement 15001.

Pour: 12 voix

2023 10 096 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;
- Que le Centre de gestion de la fonction publique d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la fonction publique d'Ille-et-Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes y afférents, selon les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2024,
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois,
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux)
- Conditions :
 - Contrat CNRACL pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques garantis:

- Maladie ordinaire,
- Longue maladie et longue durée,
- Temps partiel thérapeutique,
- Disponibilité d'office pour maladie,
- Allocation d'invalidité temporaire,
- Maternité et adoption,
- Paternité,
- Décès,
- Accidents et maladies imputables au service,

- Conditions: - 5,95 % de la base d'assurance,

- Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par

arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire.

Nombre d'agents : 13 (au 30/09/2023)

Contrat IRCANTEC pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL

Risques garantis: - Maladie ordinaire,

- Grave maladie,

- Maternité et adoption,

Paternité,

- Accidents du travail et maladies professionnelles.

Conditions: - 1,20 % de la base d'assurance,

- Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par

arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire.

Nombre d'agents : 3 (au 30/09/2023)

Pour: 12 voix

2023 10 WC Place de l'Eglise

M. Eric TURBEL a sollicité deux devis (en attente), Mme Laurence GOBÉ propose de créer un seul bloc sanitaire entièrement faïencé pour faciliter l'entretien et propose à Eric TURBEL de copier sur celui implanté à St Marc.

L'assemblée charge M. Eric TURBEL de présenter lors du prochain conseil municipal des données chiffrées sur les différentes possibilités d'aménagement des WC publics situés Place de l'église.

2023 10 Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Monsieur Mickaël ADAM relate à l'assemblée l'échange du 18/09/2023 avec le SDE35 sur le projet d'implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune.

Il rappelle que la commune a été intégrée au plan déploiement des IRVE du programme FACE 2023 et que l'implantation d'une IRVE sur la commune est entièrement prise en charge par le SDE35.

La Commission est chargée de se réunir pour déterminer un emplacement et valider l'implantation auprès du SDE35.

2023 10 Entretien de terrain

Mme Laurence GOBÉ présente plusieurs photographies d'espaces verts non entretenus (espaces verts du lotissement des Platanes, chemins de randonnées, terrain bosselé...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

CHARGE M. Arnaud LEULIETTE de solliciter des devis pour l'entretien des espaces verts des deux lotissements du Corbel et la taille des arbustes sur différents secteurs (dont le parc de loisirs) après avoir délimité sur plan les secteurs à déléguer.

2023 10 Demande de M. Marius COSTARD pour prendre en charge l'entretien d'une partie du domaine privé de la commune

Mme Laurence GOBÉ fait part à l'assemblée de la demande de M. Marius COSTARD concernant l'entretien du domaine privé de la commune aux abords de la route de Dufondry.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de confier l'entretien du terrain privé du domaine communal situé dans un virage sur la route de Dufondry à M. Marius COSTARD, sous réserve que le terrain reste en herbage et qu'il ne soit pas cultivé de maïs sur ce dit terrain,

CHARGE Monsieur le Maire d'établir une convention entre la commune et M. Marius COSTARD dans ce sens,

Pour: 12 voix

2023 10 Demande de M. Marius COSTARD de réduire la vitesse des quads dans le chemin du lieu-dit Pavée vers la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon

Madame Laurence GOBÉ présente une demande de M. Marius COSTARD pour réduire la vitesse et la circulation des quads sur le chemin du lieu-dit Pavée en direction de Vieux-Vy-sur-Couesnon.

M. Damien GESLIN est chargé d'étudier la situation.

2023 10 Entretien du cimetière

Mme Stéphanie BRIAND a sollicité des bénévoles auprès du Club de la 3^{ème} Jeunesse pour organiser une journée conviviale dédiée à l'entretien du cimetière communale. Personne n'est intéressée.

2023 10 Remplacement d'un réfrigérateur à la salle des fêtes

Mme Laurence GOBÉ informe l'assemblée que le réfrigérateur de la cuisine de la salle des fêtes est hors service. Elle propose un devis de la SARL ROAZHON Cuisines de Saint-Jacques-de-la-Lande (35) pour son remplacement, d'un montant de 1 730,91 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis n°3855 de la SARL ROAZHON Cuisines pour la fourniture et l'installation d'un réfrigérateur à la salle des fêtes d'un montant de 1 730,91 € HT,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2184 du budget principal n°15000.

Pour: 12 voix

2023 10 DIA au « 13 rue du Général de Gaulle »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) suivante :

Propriété sise « 13 rue du Général de Gaulle », cadastrée Section D n°26-150-151 d'une superficie totale de 38 m²,

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ces biens.

2023 10 097 Horaires de l'école pour la rentrée 2024-2025

Monsieur Philippe RAIPIN informe l'assemblée que la dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi, dont bénéficie la commune n'est valide que jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour rappel, la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées.

La municipalité doit formuler une nouvelle demande de dérogation si elle souhaite conserver les horaires de l'école publique sur une semaine de 4 jours à la rentrée 2024-2025.

Il est proposé à l'assemblée de soumettre au Directeur de l'école publique La Clé des Champs une proposition avant la tenue du prochain Conseil d'école.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de proposer au Directeur de l'école publique de renouveler la demande de dérogation à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale pour conserver l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

CHARGE Monsieur Philippe RAIPIN de compléter l'annexe 1 dite « Volet Collectivité » dans ce sens et de la transmettre au Directeur de l'école publique La Clé des Champs afin que les membres du Conseil d'école puisse émettre un avis.

Pour: 12 voix

2023 10 Interpellation du 03/10/2023 au Square des Landelles

L'assemblée échange sur l'importante opération de gendarmerie du 3 octobre 2023 au Square des Landelles, des évacuations mises en place et ses conséquences.

Les membres décident de prendre toutes les mesures possibles pour sécuriser le secteur et invitent toutes les personnes concernées à signer une pétition pour interdire le retour de l'individu interpelé sur la commune de Saint-Ouen-des-Alleux.

Divers

- M. Eric TURBEL est chargé de solliciter des devis pour refaire les pylônes et muret en pierre du cimetière communal.

Fin de séance à 22h15